



CHARTRE DE L'ADHERENT DU PUC HANDBALL

Le PUC Handball est une section sportive du PUC Omnisports dont le règlement intérieur concerne tous les licenciés. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de la section handball. La Charte du licencié est une adaptation de ce règlement intérieur s'adressant aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs et aux accompagnateurs.

Le licencié (et ses parents en ce qui concerne les licenciés mineurs) s'engage(ent) :

RESPECT

- A respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, supporters qu'ils soient du PUC ou de l'équipe adverse ...)
- A respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres (gymnase, vestiaires, siège du club) à domicile comme à l'extérieur
- A participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche)
- A répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse (réponse positive ou non)
- A prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements ou aux matchs et à respecter ses décisions

PONCTUALITE ET HYGIENE DE VIE

- A respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous
- A être présent au début de l'entraînement en tenue correcte d'entraînement (chaussures de sport, survêt/short, t-shirt, sweat)
- A avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements.
- Ne pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant

DISCIPLINE

- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être loyal dans le sport et dans la vie
- Utiliser ses talents et ses compétences sportives pour défendre l'esprit et les couleurs du club

Les parents du licencié s'engagent à respecter l'éthique sportive lors des compétitions

Le PUC Handball s'engage à :

- Désigner un entraîneur pour s'occuper d'une équipe
- Assurer les entraînements par des entraîneurs compétents
- Proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement
- Assurer et préparer tous les entraînements quelle que soit la catégorie d'âge
- Informer, par tous moyens de communications (affichage sur le site du club ou mail), l'annulation ou l'inversion d'un entraînement ou d'un match en sa connaissance en amont.
- Être ponctuel aux entraînements et aux matchs.
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles
- Proposer des activités supplémentaires (tournois, rassemblements...)
- Informer ses licenciés sur la vie du club (site internet, réseaux sociaux, courrier électronique...).
- Établir une licence fédérale à tous ses adhérents.
- Désigner les joueurs qui participeront aux matchs, notamment sur la base des critères suivants : compétitivité, assiduité et travail aux entraînements, sérieux, comportement.

Guillaume TRUTTMAN,
Président du PUC HB

Le Représentant légal (si mineur)

Le pratiquant adhérent